



PLAN de LUTTE pour CONTRER L'INTIMIDATION et la VIOLENCE

Section 1 ANALYSE et PORTRAIT de SITUATION



| | | |
|--|--|---|
| Nom de l'école : | École secondaire le Sommet | |
| Nom de la direction : | Madame Annie Gosselin | |
| Nom de la direction adjointe responsable du plan de lutte (s'il y a lieu) | | |
| Année scolaire : | 2020-2021 | |
| Approbation du C.É. | Ce plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école secondaire le Sommet, le 17 juin 2020. | |
| Nom du coordonnateur : | Monsieur Hugues Frigon, psychoéducateur | |
| Membres du Comité Plan de lutte de notre école : | Sébastien Mailhot , psychologue, Sandra Perron , T.E.S., Hugues Frigon , psychoéducateur, Johanne Tremblay , AVSEC Emanuelle Gosselin , T.E.S., Isabelle Desaulniers , T.E.S., Annie Gosselin , directrice, France Bélanger , enseignante et Isabelle Pagé , enseignante. | |
| Mandat du Comité plan de lutte : | Les objectifs annuels sont : <ol style="list-style-type: none">1. Prévenir les situations d'intimidation.2. Assurer l'application du plan de lutte ainsi que sa mise à jour3. Sensibiliser, prévenir et informer tous les acteurs du plan de lutte | Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés : <ul style="list-style-type: none">▪ Rencontres régulières mensuelles du comité▪ S'assurer de l'adhésion de tous les acteurs par la présentation du plan à tous.▪ Réviser annuellement le plan de lutte |
| Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux valeurs présentées dans le projet éducatif de notre école : <ul style="list-style-type: none">• Respect;• Collaboration;• Engagement. | | |

DESCRIPTION de L'ÉCOLE

L'école Le Sommet compte **955** élève dont **444** garçons et **511** filles répartis entre les classes régulières, les concentrations et les classes Pré-Dep et FMSS.

Le nombre d'élèves 1^{er} cycle du secondaire : **455** dont **207** garçons/ **248** filles.
Le nombre d'élèves 2^e cycle du secondaire : **469** dont **219** garçons/ **250** filles
Le nombre d'élèves en adaptation scolaire : **31** dont **18** garçons/ **13** filles

L'école Le Sommet, construite en 1973, est située dans la couronne nord de la ville de Québec. Elle accueille plus de 900 élèves provenant principalement des villes de Lac St-Charles, Québec et Stoneham-et-Tewkesbury et de la municipalité de Lac-Beauport. L'école a un indice de milieu socio-économique (IMSE) de 1 et un indice de seuil de faible revenu (SFR) de 4. L'école bénéficie d'un terrain immense situé sur une montagne, au bout d'une rue résidentielle. La situation géographique permet la mise en place d'activités telles que le vélo de montagne et le plein air, 2 des 8 concentrations offertes aux élèves. L'École se démarque par la mise en œuvre de son projet technopédagogique, 1 élève : 1 iPad. Nos élèves portent l'uniforme scolaire depuis une dizaine d'années.

DESCRIPTION et MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'INTIMIDATION et la VIOLENCE

L'ensemble de l'équipe école a le souci d'offrir aux élèves un environnement sain et sécuritaire en tout temps. Dans cet optique, tous les membres du personnel se mettent en action afin de prévenir la violence et l'intimidation. Les enseignants ainsi que les autres membres du personnel sont engagés à promouvoir le plan de lutte dans notre milieu.

MOBILISATION de l'équipe des surveillants des élèves

L'équipe de surveillants s'assure de l'application des règles de vie, dans lesquelles les valeurs de respect, d'engagement et de collaboration sont prônées et ce, selon le plan de surveillance évalué annuellement.

ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION

L'analyse de l'autoportrait des manifestations de la violence nous permet de dégager les constats suivants :

En général, les élèves se sentent en sécurité dans l'école. Selon l'étude COMPASS effectuée en 2019, 80% des élèves se sentent en sécurité dans leur école. De plus, près de 3 élèves sur 4 sont heureux de fréquenter l'école Le Sommet.

Un sondage devra être fait en 2020-2021 pour faire une analyse juste de la situation. Toutefois, nous remarquons une augmentation de la cyber intimidation au 1^{er} cycle.

APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées au sujet de notre école

| FORCES | VULNÉRABILITÉS |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de sensibilisation actif ▪ Équipe d'intervenant à l'affût des situations ▪ Sentiment de sécurité ressenti par les élèves et le personnel de l'école selon le sondage du projet éducatif ▪ Nouveau projet éducatif et plan d'action en développement ▪ Confidentialité ▪ Rigueur dans la prise en charge ▪ Mesures de soutien et d'encadrement pour les élèves victimes, auteurs ou témoins | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sollicitation des témoins à la dénonciation ▪ Certains lieux dans l'école (couloirs), le terrain à l'extérieur de l'école, le transport scolaire et sur les réseaux sociaux semblent propices aux gestes d'intimidation et de violence. ▪ Présence de violence verbale des élèves et des parents face au personnel de l'école. ▪ Présence de violence verbale entre les élèves |

APRÈS ANALYSE, VOICI les PRIORITÉS retenues pour l'année scolaire 2020-2021

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les activités de sensibilisation des jeunes face à l'intimidation et la violence. • Assurer une meilleure consignation des événements. • Ajout de personnel pour couvrir les endroits propices aux actes de violence et d'intimidation (surveillants et TES) | <ul style="list-style-type: none"> • Resserrer l'encadrement face aux réseaux sociaux et s'assurer de le cibler davantage lors des activités de prévention • Capsules d'interventions sur le site internet • Activité sur le civisme • Ateliers de sensibilisation au 1^{er} cycle |
|---|--|

Section 2

| Actions | Personne(s) responsable(s) | Personnes concernées | Échéancier |
|---|----------------------------|---|----------------|
| 2.1 Mesures de prévention | | | |
| ↪ Accueil préventif des élèves | Services complémentaires | Élèves ciblés | Août 2020 |
| ↪ La présentation du plan de lutte se fait en début d'année | Comité Intimid'action | Élèves, parents et membres du personnel | Septembre 2020 |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ aux élèves ▪ aux parents ▪ au personnel | Direction | Élèves et parents | Septembre 2020 |

| | | | |
|---|------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| ↪ Les règles de vie sont présentées en début d'année aux élèves et aux parents qui en attestent la lecture par une signature. | Direction | Élèves et membres du personnel | Août 2020 |
| ↪ Tournée des classes du comité <i>Intimid'action</i> | Enseignants (2) | Élèves du premier cycle | Automne 2020 |
| ↪ Élaboration du plan de surveillance de l'école en début d'année. | Comité Intimid'action | Tous les élèves | Hiver 2021 |
| ↪ Ateliers de sensibilisation et de prévention en classe (Full techno) | Services complémentaires | Élèves du premier cycle | Automne 2020 |
| ↪ Ateliers de prévention par la policière école | Policière école | Secondaire 1 | Hiver 2021 |
| ↪ Concours d'affiches sur l'intimidation | Services complémentaires | Tous les élèves | Août-septembre 2020 |
| ↪ Conférence de prévention (QW4rtz) | Comité Intimid'action | Secondaire 1 | Octobre à mai 2021 |
| ↪ Ateliers sous-groupe Gestion des émotions | Services complémentaires | Élèves du premier cycle | Hiver 2021 |
| ↪ Présence animateurs Maisons des jeunes sur l'heure du midi | Direction Maisons des jeunes | Tous les élèves | Octobre à mai 2021 |
| ↪ Offre d'activités étudiantes variées sur l'heure du midi | Vie Étudiante | Tous les élèves | Septembre à Juin 2021 |
| ↪ Élaborer un protocole d'intervention auprès des parents violents qui se présentent au secrétariat de l'école. | Direction | Membres du personnel, parents | Décembre 2020 |

2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- ↪ Présentation du plan de lutte en début d'année à la rencontre de parents.
- ↪ Signature du document par tous les parents sur le respect des règles de vie.
- ↪ Offre de ressources d'aide (Intervenant scolaire, Entraide Parents, Cactus, CIUSS, etc.) pour les parents dont leur enfant a été impliqué dans une situation d'intimidation ou de violence.
- ↪ Élaboration et mise en place d'un formulaire de plainte afin d'assurer une communication saine dans le meilleur intérêt de l'enfant.
- ↪ Abonnement de l'école aux conférences d'Aidersonenfant.com

2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle

- ↪ Plusieurs moyens sont disponibles pour dénoncer des situations de violence ou d'intimidation :
 - Boîte vocale confidentielle 418 666-4666 poste 4321 (page web de l'école)
 - Courriel : jedenonce.lesommet@csdps.qc.ca (page web de l'école)
 - Directement auprès d'un membre du personnel
- ↪ Le coordonnateur du PAV relève les communications et assure le suivi de chacune des dénonciations pour une meilleure confidentialité.

2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence

- ↪ Dénoncer la situation dans les meilleurs délais
- ↪ Offrir du soutien au témoin en le référant aux services complémentaires
- ↪ Appliquer le protocole d'intervention (voir plus bas)

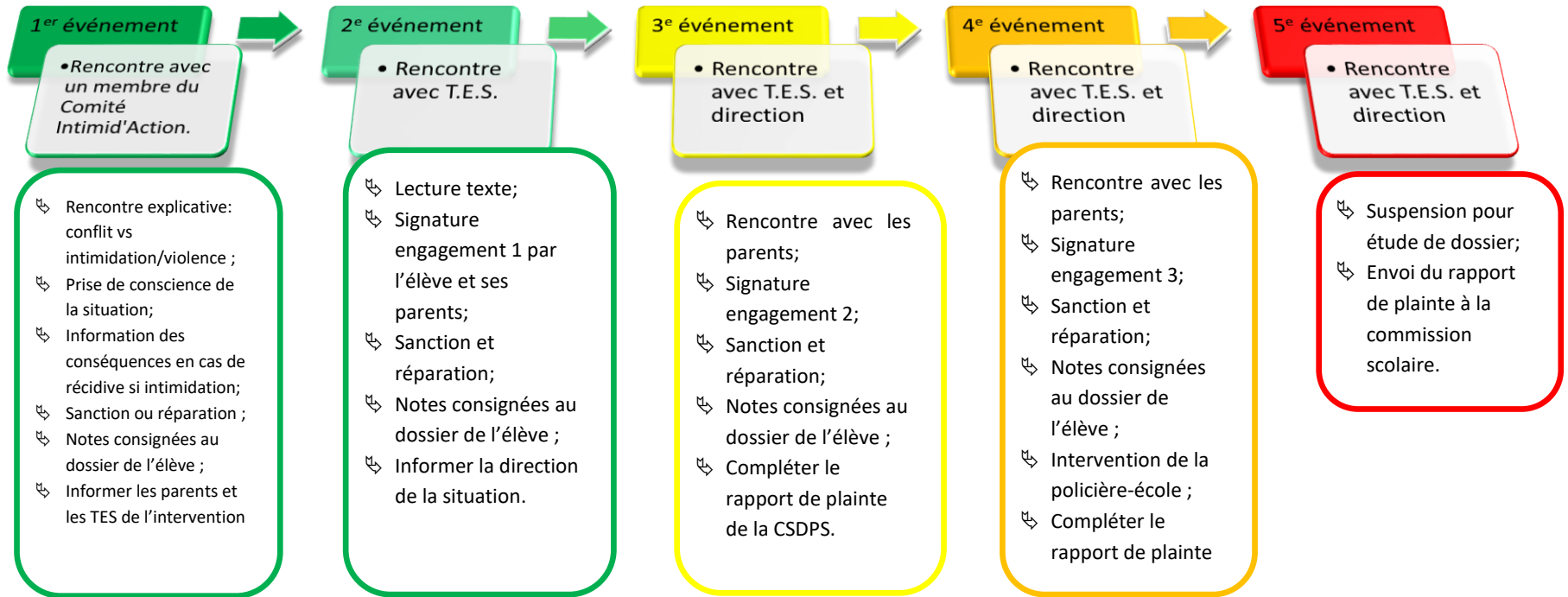
2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte

Un suivi et un support sont offerts à l'élève victime, l'élève agresseur et les témoins par les services complémentaires. Des mesures de protection et de prévention sont aussi établies. Référence au besoin à des ressources externes.

2.6 Suivi donné aux plaintes

Une investigation est faite suite à toute dénonciation dans les délais les plus brefs. Le protocole est appliqué de façon rigoureuse. De plus, un suivi de la situation se fait après les événements et les informations sont consignées et archivées.

Section 3 Sanctions



Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non** à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité **des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (Art.13 LIP)

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (Art. 13 LIP)

La direction se réserve le droit de passer outre certaines étapes de la sanction, selon la gravité des événements.

Actions /responsabilités de la direction d'école

1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.
2. Assurer de la mise en œuvre du plan de lutte.
3. Assurer un suivi pour chacune des situations.
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin).
7. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.
8. Transmettre à la Direction Générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes.



Signature de la direction

2020-06-18

Date :